

CORONAVIRUS COVID-19 PROGRAMME DE STABILISATION DE L'ÉCONOMIE

4 OBJECTIFS



Répondre aux besoins
de liquidités immédiats



Faire face aux difficultés
de trésorerie



Faciliter les emprunts
des entreprises via un
soutien étatique



Maintien
de l'emploi

8 NOUVELLES MESURES



Aide financière
non remboursable



Subvention en capital
sous forme d'avance



Moratoire accordé
par certaines banques sur
le remboursement des
prêts existants



Régime de garantie
étatique pour de
nouveaux crédits
bancaires sur une durée
max. de 6 ans pour PME
et grandes entreprises



Assouplissement
des conditions de
remboursement des
prêts et crédits SNCI



« Garanties* PME » en
collaboration avec les
banques actives dans
le financement des
entreprises



Financement sur 5 ans en
faveur de la mutualité des
P.M.E. et de la mutualité
de cautionnement



« Financement Spécial
Anti Crise - FSAC » via la
banque de l'entreprise et
la SNCI

